

de lais rognouez de largement le huities
de mille mil que ne sont ronger
que furent au temps d'armes
sont tenus Jean
Est confesseur
deux tenu d'au son
Gommage l'ordre
du nom du fit
de pose de bres part
tenu de la tressa
fut le mer dominius humant le plus
et nient qu'il est auant de corps
de ce fit dorcent
Le fit d'au son
et raynes humant
affente au
tressa en
fit daynes humant
fut dorcent
Et oultre la con
auctor de fit
de la huities
pour mique
domine merci
ITEM
par eau
et mante
tibie
et
mante
teoy
frois

Exceango fait au temps de Claude Humbert
et au temps de Jean Bessons
et en temps mortis dme pose de temps
Jongre le temps
Cde ce fit dorcent
que fut de ces
de Jean Bessons
de l'ordre de la
noblesse nuptiale
Suguet dorcent
que fut de Jean Bessons
et son temps de Jean Bessons
A dieu et tressa au temps de Jean Bessons
Et son temps de Jean Bessons
de fit au temps de Jean Bessons
de fit au temps de Jean Bessons
ITEM On la
d'au temps de Jean Bessons
d'au temps de Jean Bessons
Jongre le temps de Jean Bessons
Suguet que fut de
a la tressa du fit
Jean Humbert
Ses noblesses
fut de Guillaume
de Jammet et mante
Morel dorcent
Claude dorcent que fut
Margand dorcent posse
posse dorcent que fut
et au temps de Jean Bessons
Jocelyne dorcent regnouez toutes pietades